

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-05
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 29 janvier 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 29 janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 24

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Dominique DANGEL. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI.

Nbre de suffrages exprimés : 30

Excusés : MMES. MM. Lise VURPILLOT. Catherine PARROT . Nourreddine DRAYAF. Pierre MOSSINA . Saniye AKDEMIR . Omar RABEI

Absents : Mme Nadine MERCIER. Valère NEDEY . Jean-François HEIL

Pouvoirs :

Lise VURPILLOT	pouvoir à Martine MICHAUD
Catherine PARROT	pouvoir à Denis NEDEZ
Nourreddine DRAYAF	pouvoir à Philippe GAUTIER
Pierre MOSSINA	pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER
Saniye AKDEMIR	pouvoir à Jean-Louis RENGGLI
Omar RABEI	pouvoir à Stéphanie BOURQUIN

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 22 janvier 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur GAMBERI ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 11 décembre dernier est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250129-2025-05-DE
Date de télétransmission : 03/02/2025
Date de réception préfecture : 03/02/2025

.../..

Extrait du registre des délibérations n°2025-05**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

A ce titre, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Direction des Services Techniques - Centre Technique Municipal**➤ Atelier Voirie – Espaces Verts**

Afin d'assurer la continuité du service, il y a lieu de procéder à un recrutement afin de remplacer un agent de l'atelier Espaces Verts qui a fait valoir ses droits à retraite.

OUVERTURE au 01/03/2025 : un adjoint technique à 35/35^{ème}

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la modification du tableau des emplois permanents telle que mentionnée.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,



Philippe GAUTIER